

CIRCONFLEXE – PRÊT-POUR-BOUGER

BALISES DU PROGRAMME À MONTRÉAL – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Orientations du volet Achat d'équipements

- Soutenir le renouvellement et l'achat de matériel pour des points de service de prêt d'équipements existants ;
- Soutien maximum de 7 000\$ annuel.

Organismes admissibles

- Les municipalités et arrondissements ;
- Les organismes à but non lucratif légalement incorporés.

Exigences du programme

- Inventorier et mettre à jour la liste des équipements du point de service et le rendre disponible sur le site d'inventaire provincial ;
- Rendre accessible le prêt d'équipements gratuitement ;
- Offrir un encadrement et des équipements de sécurité pour les activités qui le nécessitent ;
- Adhérer à l'image de marque circonflexe et la promouvoir ;
- Compléter l'évaluation du programme et partager les pièces justificatives demandées ;
- Participer activement aux activités organisées par SLIM dans le cadre de circonflexe.

Dépenses admissibles

- Acquisition d'équipements de pratique ;
- Frais liés à l'entretien et au bon fonctionnement du matériel et des équipements ;
- Acquisition de mobilier de rangement.

Dépenses non admissibles

- Dépenses liées aux salaires afin de planifier et d'opérer les prêts de matériel ;
- Promotion et communication des services (*maximum 10 %*) ;
- Infrastructures, modules et mobilier urbain ;
- Achat ou location de terrain ;
- Équipements à usage personnel ;
- Achat de nourriture ;
- Dépenses liées à un projet recevant déjà du financement du ministère de l'Éducation ;
- Salaire de coordination des employé·e·s municipaux·ales ;
- Formation des intervenant·e·s ;
- Taxes (TPS et TVQ).